

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 06 Février 2020

Le six février deux mil vingt à 19 heures 30, le conseil municipal de Richelieu, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Hervé NOVELLI, maire.

**Etaient présents :** Hervé NOVELLI, Michel AUBERT, Françoise BRABAN, Etienne MARTEGOUTTE, Véronique BACLE, Alain GROLLAUD, Jean-Claude GARNIER, Frédérique JARDIN, Peggy CASTERMAN, Charlotte de BECDELIEVRE, Marie Ange de CROUTE, Jacques DROUCHAUX, Edwige FASILLEAU, Lydia LECLERC, Jean-François MALÉCOT.

**Excusés :** Alcyme DELANNOY, Bruno BOUÉ.

M. DELANNOY a donné procuration à M. NOVELLI

Le Conseil Municipal donne son accord pour ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Redénomination de l'Allée des Sports

Monsieur le Maire remercie Monsieur le Trésorier pour sa présence ce soir et lui donne la parole pour présenter le Compte de gestion 2019 du budget principal et du budget Assainissement. Ce dernier souligne une nette amélioration du fonds de roulement par rapport à 2018 malgré les contraintes patrimoniales qui pèsent sur la ville et la baisse des dotations d'Etat. Les efforts financiers de l'année passée portent ses fruits et il convient de stabiliser maintenant cette situation.

Monsieur le Maire ajoute que le capital emprunté par la ville, qui était de 2 340 k€ au 1<sup>er</sup> janvier 2015, n'est plus que de 1.940 k€ au 1<sup>er</sup> janvier 2020, ce qui montre l'effort de désendettement effectué tout au long du mandat.

## 2020 – 01 : Approbation des comptes de gestion 2019

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget général et le budget Assainissement de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget principal et du budget Assainissement de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2019 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

## 2020 -02 : Vote du compte administratif du budget général 2019

Le Maire s'étant retiré, M. Michel AUBERT est désigné pour assurer la présidence temporaire de la séance.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 du **budget Principal** dressé par M. Hervé NOVELLI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (4)	Recettes ou excédents (4)	Dépenses ou déficit (4)	Recettes ou excédents (4)	Dépenses ou déficit (4)	Recettes ou excédents (4)
Résultats reportés			510 097,53		510 097,53	
Opérations de l'exercice	1 617 690,41	1 889 649,31	455 218,46	498 464,65	2 072 908,87	2 388 113,96
<b>TOTAUX</b>	<b>1 617 690,41</b>	<b>1 889 649,31</b>	<b>965 315,99</b>	<b>498 464,65</b>	<b>2 583 006,40</b>	<b>2 388 113,96</b>
Résultats de clôture		271 958,90	466 851,34		194 892,44	
Restes à réaliser			91 700,00	332 000,00	91 700,00	332 000,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>271 958,90</b>	<b>558 551,34</b>	<b>332 000,00</b>	<b>286 592,44</b>	<b>332 000,00</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>271 958,90</b>	<b>226 551,34</b>			<b>45 407,56</b>

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;  
 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

### **2020 – 03 : Vote du compte administratif du budget Assainissement 2019**

Le Conseil Municipal, toujours sous la présidence de M. Michel AUBERT, 1<sup>er</sup> Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 du **budget Assainissement** dressé par M. Hervé NOVELLI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (4)	Recettes ou excédents (4)	Dépenses ou déficit (4)	Recettes ou excédents (4)	Dépenses ou déficit (4)	Recettes ou excédents (4)
Résultats reportés		107 492,22		37 980,83		145 473,05
Opérations de l'exercice	58 890,68	96 772,53	151 465,85	71 587,76	210 356,53	168 360,29
<b>TOTAUX</b>	<b>58 890,68</b>	<b>204 264,75</b>	<b>151 465,85</b>	<b>109 568,59</b>	<b>210 356,53</b>	<b>313 833,34</b>
Résultats de clôture		145 374,07	41 897,26			103 476,81
Restes à réaliser			5 700,00	26 000,00	5 700,00	26 000,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>145 374,07</b>	<b>47 597,76</b>	<b>26 000,00</b>	<b>216 056,53</b>	<b>339 833,34</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>145 374,07</b>	<b>21 597,26</b>			<b>123 776,81</b>

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

**Monsieur le Maire réintègre l'assemblée et reprend la présidence de la séance.**

### **2020 – 04 : Affectation des résultats 2019 – budget général**

Le Conseil Municipal,  
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal  
 Constatant que le compte administratif présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

un excédent cumulé de fonctionnement de	271 958,90 €
un déficit cumulé d'investissement de	466 851,34 €
un excédent cumulé des restes à réaliser en investissement de	240 300,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'affecter la somme de 226 551,34 € pour financer les dépenses d'investissement 2019 (Art. 1068), le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 45 407,56 €, sera repris en excédent de fonctionnement dans le budget 2020 (Art. 002).

### **2020 – 05 : Affectations des résultats 2019 – Budget Assainissement**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal  
Constatant que le compte administratif présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 145 374,07 €
- un déficit cumulé d'investissement de 41 897,76 €
- un excédent cumulé des restes à réaliser en investissement de 20 300,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'affecter la somme de 21 597,76 € pour financer les dépenses d'investissement 2019 (Art. 1068), le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 123 776,31 €, sera repris en excédent de fonctionnement dans le budget 2020 (Art. 002).

### **2020 – 06 : Modification du tableau des effectifs**

Plusieurs agents sont promouvables au titre de l'ancienneté.

Le Maire propose de faire évoluer le tableau des effectifs comme suit pour permettre à ces agents de bénéficier d'une promotion :

Postes supprimés	Postes créés	Date d'effet
Adjoint technique territorial à Temps complet TC	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe (TC)	01/09/2020
ATSEM Principale de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	ATSEM Principale de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	01/03/2020
Agent de Maîtrise à temps complet	Agent de Maîtrise Principal à TC	01/03/2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition du maire et modifie le tableau des effectifs comme présenté.

### **2020 – 07 : Contrat d'assurances des personnels – Adhésion à un contrat d'assurance « groupe »**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal :

- que le conseil d'administration du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire a décidé de relancer une consultation en vue de souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département un « contrat groupe d'assurance statutaire » garantissant les frais laissés à la charge des employeurs publics locaux, en vertu de l'application des textes régissant leurs obligations à l'égard de leur personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service ;

- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat en mutualisant les risques en vertu de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Le Conseil, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

*Article 1<sup>er</sup> :*

La ville de Richelieu charge le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

*Article 2 :*

La ville de Richelieu précise que le(s) contrat(s) devra(ont) garantir tout ou partie des risques suivants :

- Personnel affilié à la C.N.R.A.C.L. :  
Décès, accidents ou maladies imputables au service, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée.
- Personnel affilié à l'I.R.C.A.N.T.E.C. (agents titulaires ou stagiaires et agents contractuels) :  
Accident du travail, maladie ordinaire, grave maladie.

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : quatre ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- Régime du contrat : capitalisation.

### **2020 - 08 : Convention d'occupation d'un local communal par le syndicat de la MANSE étendu**

Le siège du syndicat de la Manse étendu est basé à Sepmes. Or, depuis 2018, le territoire s'est agrandi à une cinquantaine de communes implantées sur le bassin versant de la Vienne Tourangelle amont et affiliées à plusieurs établissements publics de coopération intercommunale. Il a donc créé une antenne sur le nouveau territoire afin d'assurer une présence locale des techniciens de rivière.

Depuis l'an dernier, la ville de Richelieu héberge par convention une antenne du Syndicat de la Manse étendu dans un bureau meublé situé dans les locaux de la mairie.  
En contrepartie, le syndicat participe aux frais d'électricité, chauffage et ménage à hauteur de 15 € par mois, soit 180 € par an.

Le Maire propose de reconduire cette convention pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention d'occupation d'un local communal par le Syndicat de la Manse étendu et les conditions financières,
- Charge le maire de signer cette convention pour l'année 2020.

### **2020 – 09 : Modification des statuts du Satese 37**

Par décision du 2 décembre 2019, le Comité syndical du SATESE a approuvé la modification de ses statuts, à savoir :

- Le retrait des communes d'Athée sur Cher, Bléré, Céré la Ronde, Cigogné, Courçay, la Croix en Touraine, Dierre, Epeigné les Bois, Luzillé, Saint Martin le Beau, Sublaines

- L'adhésion de la communauté de Communes Bléré-Val de Cher,
- Le retrait de Neuville sur Brenne
- Le retrait du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Vallée du Lys (Dissolution), du syndicat Intercommunal d'Assainissement de Chenonceau, Chisseaux, Civray de Touraine et Francueil (Dissolution), syndicat mixte d'assainissement Ligré-Rivière (dissolution).

En vertu de l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les assemblées des collectivités adhérentes doivent se prononcer dans les 3 mois sur ces modifications statutaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, *émet* un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le Comité Syndical du SATESE 37, le 2 décembre 2019.

### **2020-10 : Redénomination de l' « Allée des Sports » :**

Par délibération du 15/04/2019, le Conseil Municipal avait décidé de nommer la nouvelle voie destinée à desservir une nouvelle zone d'habitation donnant sur la rue Fontaine Mademoiselle « Allée des Sports ».

Or la dénomination « Allée » est réservée à une voie bordée d'arbres.

Il conviendrait mieux de la dénommer « Impasse des Sports ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Modifie sa délibération du 15/04/2019 relative à la dénomination d'une nouvelle rue,
- Nomme la nouvelle voie perpendiculaire à la rue Fontaine Mademoiselle, le long du Complexe sportif : « Impasse des Sports »

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### 1. Compte-rendu des délégations accordées au Maire :

Le maire n'a pas exercé son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

N° de la DIA	N° de la parcelle	Adresse	Surface en m <sup>2</sup>	Vendeur
53	AC 366	16 rue du 11 novembre 1918	237	Val Touraine Habitat
01	AC 201-203-337	17 bis route de Loudun	550	Maryvonne GELAN
02	C 1314	1 a rue de l'Académie	564	Alain MAURY
03	A 671	11 rue La Perrière	1 643	Dominique PORTEBOIS

En outre, le Maire a vendu du petit matériel de désherbage inutilisé par le service technique :

Porte outil avec Brosse de désherbage	3 500 €
Désherbeur mécanique	2 800 €
Brosse à désherber	1 000€

2. Lecture de la lettre de remerciement de la Rectrice d'Académie pour l'accueil réservé au Ministre de l'Education Nationale ainsi qu'à son équipe lors de leur visite du 21 novembre dernier.

3. Monsieur le Maire informe le Conseil que la Ville est officiellement retenue par le Campus des Métiers au titre du « Campus d'Excellence » pour son action « Richelieu en Arts ».
4. Les travaux d'extension des réseaux au camping vont bientôt démarrer. Ceux-ci permettront le raccordement de 4 nouveaux mobil homes.
5. Monsieur le Maire a rencontré M. RIESTER, Ministre de la Culture, au sujet du bâtiment situé 20 Grande Rue.  
Pour mémoire, il s'agit d'un bâtiment frappé par un arrêté de péril car il menace ruine obligeant le propriétaire à effectuer des travaux de sauvegarde pour faire cesser le danger.  
Le service Urbanisme de la ville a accompagné ce propriétaire pour qu'il obtienne des devis agréés par l'Architecte des Bâtiments de France.  
Mais il refuse de commander les travaux prétextant être impécunieux.

Puisque ce bâtiment est inscrit sur la liste d'inventaire des Monuments Historiques, la commune devrait se substituer au propriétaire défaillant pour commander et payer les travaux à sa place et faire cesser le danger à charge pour elle de se faire rembourser par ce même propriétaire.

Mais la ville n'a pas les finances pour supporter une telle charge.

C'est pourquoi Monsieur le Maire a multiplié les démarches pour trouver une solution ; solution qui, semble-t-il, pourrait être trouvée par le ministre et qui serait d'entamer une procédure de classement en Monument Historique. Cette procédure étant, ne serait-ce qu'entamée, permettra à l'Etat de prendre la main sur les travaux, passer commande, payer l'entreprise, et facturer le solde non couvert par la subvention au propriétaire impécunieux.

Mais il s'agit là d'un « cas d'école », jamais expérimenté jusqu'à aujourd'hui, qu'il convient de créer et de mettre en place.

6. A l'occasion de sa visite au Ministère, Monsieur le Maire a également invité Monsieur le Ministre à venir signer la convention de Développement Culturel à RICHELIEU, ce qu'il a accepté.
7. Le repas des Aînés aura lieu le 15 février 2020. Les inscriptions sont enregistrées à la mairie.
8. Espace France Service :  
Mmes BACLE et BRABAN ont assisté à la visite inaugurale de l'Espace France Service de RICHELIEU, labellisé au 1<sup>er</sup> février 2020. Situé dans les locaux communautaires au 3 place Louis XIII, il est ouvert tous les jours au public et offre des permanences des services départementaux, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la CARSAT, de la Caisse d'Assurance Maladie, la MSA, le service des Impôts, d'Agir pour l'Emploi. Elle met également à la disposition du public 2 ordinateurs avec une assistance possible par une personne spécialement formée à cet effet.  
Mme de Becdelièvre demande si cette personne pratique la langue anglaise car la ville de Richelieu compte plusieurs ménages Britanniques.  
Sur le territoire de la Communauté de Communes Touraine, Val de Vienne, 2 maisons des Services Publics sur 3 ont désormais le label EFS.
9. L'ancienne Ecole Jean Mermoz :  
Le porteur de projet qui avait signé une promesse d'achat s'est désisté n'ayant pu réunir les fonds nécessaires pour réaliser son installation.

Cependant, le Maire a reçu une nouvelle candidature pour l'acquisition de ce bâtiment communal dont le projet est de créer un site pour personnes âgées non dépendantes. Il rencontrera ce candidat et ses partenaires le 13 février prochain.

10. Lecture de la lettre de la Paroisse St Vincent de Paul qui sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public devant le parvis de l'église pour la cérémonie de la Veillée Pascal le samedi 11 avril 2020.

11. Des camions passent toujours en ville malgré l'ouverture de la déviation. Il semble que la signalisation ne soit pas tout-à-fait terminée côté Châtelleraut. M. MARTEGOUTTE confirme qu'il reste des choses à faire : stabilisation des accotements, matérialisation de la déviation sur tous les GPS et déclassement de la Route Départementale en voie communale.

12. La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 05 mars 2020 à 19 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 h 45

### Emargements des élus présents à la séance

Membres présents	Emargements	Membres présents	Emargements
Hervé NOVELLI		Frédérique JARDIN	
Michel AUBERT		Bruno BOUÉ	
Françoise BRABAN		Peggy CASTERMAN	
Etienne MARTEGOUTTE		Charlotte de BECDELIEVRE	
Véronique BACLE		Marie-Ange de CROUTTE	
Alcyme DELANNOY		Jacques DROUCHAUX	
Alain GROLLAUD		Edwige FASILLEAU	
Jean-Claude GARNIER		Lydia LECLERC	
		Jean-François MALECOT	